

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-781488

188629

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8019

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KADIRI OTTAN

ABDELLAH

Date de naissance : 21/12/1971

Adresse : RUE TANGER

Tél. : 0668192795

GSM : 0669014295

Total des frais engagés : 100.000 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 30/10/2023

Nom et prénom du malade : KADIRI OTTAN

Age : 52

Lien de parenté : Frère

Lui-même

Enfant

Nature de la maladie : MUPRAS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 30/10/2023

Sieur : Abdellah



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/10/09	consultation	100	100	INP : 11111111
30/10/09	CS	100	100	Signature Stendhal Stendhal 58 09 34 51

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Tel : 03 Montant de la Facture
	31/10/23	T = 166,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	20/10/23	B.1404P	174,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

20/05/23

♀ KAMRI OTMANI
Abreversahme

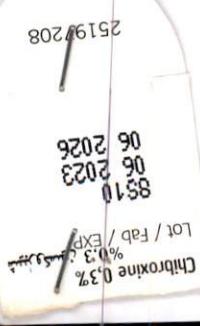
- glycémie à jeun

- TP TCE

- VSE

Dr. Mouad BARAKAT
Ophtalmologue
Lot. Rajae 2 N°100 - Had Souafir
Casablanca - 06 61 14 29 51

HER MEDIC
PPC
DHS
104.00
10 ml



31/04/23

Tr. KADRI OTMANI

36, 50

- Azgider

104.00
- Phylar me

- 26,40

- Star Fox

4

Sin



COMPTE RENDU OPERATOIRE

Mr KADIRI-OTTMANI Abderrahmane

DIAGNOSTIC : Chalazion

Oeil opéré : OD

Chirurgien : DR BARAKAT MOUAAD

Type d'anesthésie : Locale

- Anesthésie topique
- Badigeonnage des paupières à la bétadine.
- Anesthésie de la paupière par injection de Xylocaine sur la face palpébrale antérieure en regard du chalazion.
- Mise en place de la plaque à chalazion
- Exposition de la face tarsale de la paupière
- Incision transconjonctivale du chalazion
- Évidement du chalazion
- Résection de la coque du chalazion

Frakidex pommade

Pansement

*Dr. Mouad BARAKAT
Ophthalmologiste
Lot. Rajae 2 N°100 - Had Soualem
Gsm : 0660 142951*

*CLINIQUE STENDHAL
18, Avenue Stendhal, SC
Casablanca
Tél.: 052 47 15 94 - Fax: 052 29 34 51*



PT231028112806

31 octobre 2023

Mr KADIRI-OTTMANI Abderrahmane

CHALAZION

CLINIQUE STENDHAL
18, Avenue Stendhal SC
Casablanca
Tel.: 0522 47 1504 - Fax: 0522 99 3451

Centre De Biologie De Tanger

Dr. Anasse ALASRI

Spécialiste en Biologie Médicale

DIU d'Infertilité et PMA

(Toulouse - France)

- Hématologie - Immunologie
- Biochimie - Allergologie
- Microbiologie - Mycologie
- Biologie de la reproduction



٤٣٢٥١٠٩٦١٠٣٤

« Biocentre -

ouvert 24h / 24h - 7j / 7j

Test PCR Disponible

مركز التحاليل الطبية طنجة

الدكتور أنس العسري

إختصاصي في التحاليل الطبية

دبلوم الإنجاب الطبي

(تولوز - فرنسا)

- علم أمراض الدم و المناعة

- الكيمياء الحيوية - الحساسية

- علم أمراض التعفونات و الفطريات

- علم الإخصاب

Facture

N° facture : 2023-5286

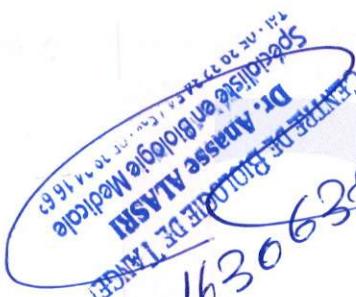
Edité le : 20/10/2023

Patient : Mr KADIRI OTMANI Abderrahmane

Date prélèvement : 20/10/2023

Analyses	Valeur en B	Montant
Taux de Prothrombine		
Temps de Céphaline + Activateur (TCA)	40	44,00
Urée	40	44,00
Glycémie à jeun	30	33,00
	30	33,00
Total B	140	154,00
APB	1,0	20,00
Déplacement		0,00
Remise		
Total		174,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : Cent soixante-quatorze dirhams***



Centre De Biologie De Tanger

Dr. Anasse ALASRI

Spécialiste en Biologie Médicale

DIU d'Infertilité et PMA

(Toulouse - France)

- Hématologie - Immunologie
- Biochimie - Allergologie
- Microbiologie - Mycologie
- Biologie de la reproduction



٠٥٣٢١٨٥٥٤٠٣١٤٣٤
« Biocentre - بيوسنتر »
ouvert 24h / 24h - 7j / 7j
Test PCR Disponible

Tanger , le 20/10/2023



Compte rendu d'analyses



Dossier N° : 201023-014 Pvt du: 20/10/2023 9:04

Nom : Mr KADIRI OTMANI Abderrahmane

Page : 1/1

HEMOSTASE

Valeurs Usuelles

Antériorité

Taux de Prothrombine

TP	:	70	(70 - 100)
INR	:	1,25	

L'INR cible est la valeur à atteindre pour obtenir un traitement équilibré:

La zone thérapeutique se situe pour la plupart des indications entre 2 et 4.

Temps de Céphaline + Activateur (TCA)

Témoin	:	30 sec
Malade	:	30 sec

Variation pathologique:

Temps du patient > de 8 sec au temps du témoin

BIOCHIMIE

Valeurs Usuelles

Antériorité

Urée	:	0,30 g/l 5,00 mmol/l	(0,15 - 0,5) (2,5 - 8,3)
Glycémie à jeun (Sous réserve du respect du jeûne)	:	0,93 g/l 5,2 mmol/l	(0,7 - 1,1) (3,9 - 6,1)

Nous vous remercions de votre confiance

CENTRE DE BIOLOGIE DE TANGER
 DR ANASSE ALASRI
 SPECIALISTE EN BIOLOGIE MEDICALE
 Tel: 05 39 32 34 54 - Fax: 05 39 34 16 63

BILLET DE SORTIE

Nom du patient : KADIRI-OTTMANI ABDERRAHMÀ		
Chambre : NA		
Médecin traitant	BARAKAT MOUAD	
Prise en charge	PAYANT	
Date entrée	30/10/2023	
Date sortie	30/10/2023	09:21
Le caissier	L'infirmier	Le major
<i>Billet de sortie établi par : AZIZA</i> 31/10/2023 08:45 PT231028112806-001		

*CLINIQUE STENDHAL
18, Avenue Stendhal , SC
Casablanca
Tel.: 0522 47 15 94 - Fax: 0522 99 34 51*

F A C T U R E

 N° : **12346 / 2023** du **30/10/2023**

Nom patient	KADIRI-OTTMANI ABDERRAHMANE	Entrée	30/10/2023
	PAYANT	Sortie	30/10/2023

CHALAZION

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
-----------------------------	--------	------------	---------------	---------

CHALAZION	1.00		2 000.00	2 000.00
			<i>Sous-Total</i>	2 000.00
Total Clinique				2 000.00

<i>Arrêtée la présente facture à la somme de :</i> DEUX MILLE DIRHAMS	Total	2 000.00


CLINIQUE STENDHAL
 18, Avenue Stendhal, SFP
 Casablanca
 Tél.: 0522 47 15 94 - Fax.: 0522 99 34 51

CLINIQUE STENDHAL - SARL AU

18, Avenue Stendhal – Cité Plateau – Casablanca – Tél : 05 22.47.15.94 – Fax 05 22.99.34.51
 Patente N° : 34701064 – Ident. Fisc. : 20697395 – C.N.S.S. : 5200738 – ICE : 01754572000095
 ICE: 001754572000095 PATENTE: 34701064 IE: 20697395 CNSS: 5200738 RC: 362219
 R.C.: 362219 – E-mail: ophtalmologie@cliniquestendhal.com
 Fax: 05 22 99 34 51